



SYNDICAT CGT DES AGENTS TERRITORIAUX ACTIFS ET RETRAITES DE LA SEYNE SUR MER

La Seyne sur Mer, le 15 mars 2022

Informations

Cher.es Collègues,

Comme vous le savez, votre syndicat CGT est sur tout les fronts, au delà des dossiers qui concernent l'ensemble du personnel et pour lesquelles nous communiquons fréquemment :

- le passage aux 1607 h dans les services
- le RIFSEEP,

votre syndicat travaille plus discrètement sur plusieurs dossiers, voici quelques exemples :

Crèches municipales en grève

Malaise au sein du personnel municipal des 4 crèches municipales :

Les salariées dénoncent la politique mise en œuvre dans les crèches de la ville. Celle-ci vise à réduire les effectifs pour arriver à un taux d'encadrement dit PMI qui est le minimum légal.

Les salariées savent que ce taux d'encadrement ne permet pas un réel travail de qualité, ne permet pas la prise en compte des spécificités des enfants et de leurs besoins et est un réel recul pour le service public.

La ville de la Seyne sur Mer fut l'une des premières collectivité à ouvrir une crèche municipale (1959) aujourd'hui, elle gère 4 crèches : Josette Vincent ; Joliot Curie ; Le Petit Monde ; Elsa Triolet.

Les besoins en garde d'enfants restent problématiques dans notre ville pour preuve la récente décision de permettre l'ouverture d'une crèche associative sur le site de la Dominante.

Les salariées des crèches de la ville refusent pour une logique purement budgétaire ou financière que la qualité de l'accueil des plus petits soit sacrifiée. Par la grève elles entendent interpeller Mme Le Maire.

Avec leur syndicat, elles ont déposé un préavis du 14 au 21 Mars, elles ont fermé 2 jours jusqu'à 10h pour bien sensibiliser les parents, elles ont interpellé directement leur direction le mercredi 16/03. Elles ont décidé l'organisation d'une heure d'information syndicale après

les vacances d'avril pour vérifier que les promesses sont bien tenues et continué sur la revendication d'un taux d'encadrement mairie et non pas PMI.

Bravo à elles toutes ! leur solidarité et leur sens du service public sont un exemple pour nous tous !

Service maintien à domicile du CCAS :

Les agents du service revendiquent depuis des années la reconnaissance de la diminution de leur pouvoir d'achat.

L'utilisation des véhicules personnels pour se rendre chez les usagers est au cœur du problème.

Avec l'augmentation du coup des carburants, des assurances, du coup de la main d'œuvre mécanique (usure du véhicule), les agents se voient réduire leur pouvoir d'achat et ce sans augmentation de salaire.

De ce fait, après avoir interpellé leur syndicat, des discussions ont été entamées avec l'administration et quatre revendications claires ont été exprimées :

- Prise en charge par l'employeur du surcoût de l'assurance voiture (Ils/elles utilisent leur véhicule dans le cadre professionnel)
- Prise en charge par l'employeur du forfait téléphonique (Ils/elles utilisent leur téléphone dans le cadre professionnel)
- Augmentation du forfait kilométrique du à l'inflation du prix des carburants
- Prise en compte de la pénibilité, ils /elles avaient été oublié.es...

Après deux heures de discussion constructive, il a été convenu qu'un prochain rdv avec l'administration, dans 3 semaines, nous apportera des réponses ou non aux légitimes revendications. D'ores et déjà une heure d'information syndicale est programmée.

..... D'autres dossiers sont en cours Caisse des Écoles, COS, Complémentaire santé, Restauration Scolaire, les dossiers « individuels », solidarité Ukraine...